

Ordre du jour 103ème Assemblée générale ASCP-SVBB 2023

Jeudi, 14 septembre 2023 – 110 ans de l'ASCP-SVBB

Lieu : **Thoune, [Congress Hotel Seepark](#)**
Horaire : **10h30 – 12h00** (début de l'AG; accueil et café dès 10h)

A. Ordre du jour (selon séance du Comité 03/2023 du 26.06.2023)

1. **Bienvenue et informations générales**
2. **Élection des scrutateurs** (m/f)
3. **Approbation du procès-verbal de la dernière Assemblée générale/AG 2021 (Thoune)**
- Demande : approbation du procès-verbal du 01.09.2022 (cf. pages 2-10 ci-après)
4. **Rapport d'activités 2022/2023** (09.2022-08.2023) *) - sera mis en ligne dans l'espace de membres
5. **Comptes annuels ASCP-SVBB 2022** (année civile) *) - sont mis en ligne dans l'espace de membres
- Comptes de l'association 2022 et rapport des réviseurs
> Demande : approbation des comptes annuels 2022
6. **Budget 2024** *) - est mis en ligne dans l'espace de membres
> Demande : approbation du budget 2024
7. **Membre d'honneur de l'ASCP** - Renonciation pour 2023
8. **Elections de remplacement au Comité** (période de mandat 09.2022 – 09.2024)
- *Christoph Mosimann* (TG), *Pascale Allemann* (LU) et une candidature de la Suisse francophone ...
(Les portraits sont/seront mis en ligne dans l'espace de membres.)
9. **Projets du Comité – résultats & perspectives**
 - 9.1 **Stratégie "ASCP-SVBB 2024+"**: Le comité informe ... Message clé: **ASCP – A ... S ... Conseille ... P...**
 - 9.2 « **Recommandations de la COPMA** ... »Etat de fait/Procédure de la suite pour les
 - 9.3 **Titre professionnel « Reconnaissance ASCP-SVBB »** : Mise en œuvre du à partir de 2024
 - 9.4 **Journées d'étude 2023** – derniers informations
 - 9.5 **Jubilée – 110 ans** Association ASCP professionnels – **Info ZKE 03/23 /RMA 05/23 und ...**
 - 9.6 **Travail de relations publiques** – Qu'est-ce qui est prévu de suite ... suggestions des membres ?
 - 9.7 **Groupes régionaux** – Collaboration future - les nouvelles perspectives ?
 - 9.8 **Divers**
10. **Requêtes** (réception par le Secrétariat général de l'ASCP jusqu'au 14 août 2023)
11. **Informations et rapports des régions et des groupes régionaux**
12. **Divers**
 - *Perspectives à l'échange avec les groupes régionaux* de l'ASCP prévu pour le **13 novembre 2023** à Olten (avec des représentants des groupes régionaux)
 - *Rétrospectives à l'échange de membres intéressés de l'ASCP-SVBB* du 27 mars 2023 à Olten
 - *Assemblée générale de l'ASCP 2024 le jeudi matin ...09.2024* (à l'occasion des Journées d'étude PEA de la COPMA à)

*) [Après LOGIN via l' espace membre de notre [site internet de l'ASCP](#), vous trouverez tous ces documents mis en ligne à partir du 20 juillet 2023 ! Cet ordre du jour et toutes les annexes seront également disponibles via la zone de sélection > Assemblées générales de l'ASCP].

ASCP - SVBB : 1913 - 2022



Schweizerischer Verband der Berufsbeistandspersonen
Association suisse des curatrices et curateurs professionnels
Associazione svizzera delle curatrici e dei curatori professionali

Procès-verbal de la 103ème Assemblée générale de l'ASCP 2022

(et procès-verbal de la 102e Assemblée générale de l'ASCP-SVBB du 6.9.2021, pages 11-17)

Lundi 1er septembre 2022

Lieu : Fribourg, [Université Miséricorde](#), salle 3024, rez-de-chaussée
Horaire : 10h30 - 11h45 environ (début de l'assemblée; 10h accueil et café)

A. Ordre du jour (selon réunion du comité 03/2022 du 13.06.2022)

13. **Bienvenue et informations générales**
14. **Élection des scrutateurs** (h/f)
15. **Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée générale/AG 2021 (Thoune) *)**
 - Proposition : approbation du procès-verbal du 06.09.2021 (cf. pages 11-16 ci-après)
16. **Rapport d'activité 2021/2022** (09.2021-08.2022) *)
17. **Comptes annuels ASCP-SVBB 2021** (année civile) *)
 - Comptes de l'association 2021 - comptes des Journées d'étude 2021 et rapport des réviseurs > Proposition : approbation des comptes annuels 2021
18. **Budget 2023 *)**
 - Proposition : approbation du budget 2023
19. **Mise en œuvre des nouveaux statuts ASCP-SVBB**
 - Informations actuelles (en particulier l'inscription au registre du commerce en 2023)
20. **Membre d'honneur de l'ASCP**
 - Vote sur les nominations 2022
21. **Élections du comité et de l'organe de révision** (nouvelle période de mandat 09.2022 - 09.2024)
 - Comité et Présidence
 - Organe de révision : Johanna Herzog et Roland Tinner
22. **Projets du comité - résultats et perspectives**
 - 10.1 Etat du guide « Recommandations de la COPMA sur l'organisation des services des curatelles professionnelles » *)
 - 10.2 Enquête sur la situation professionnelle des curatrices et curateurs professionnels en 2021 : Focus sur la formation continue
 - 10.3 Information et concertation: « Reconnaissance des curatrices /curateurs prof. de l'ASCP » *)
 - 10.4 Journées d'étude 2023 - informations sur l'état intermédiaire
 - 10.5 Travail de relations publiques - informations sur l'état intermédiaire et les prochaines étapes
 - 10.6 Divers et dates à agender
23. **Demandes** (réception par le secrétariat jusqu'au 31 juillet 2022)
24. **Information : collaboration avec les groupes régionaux et les membres *)**

25. Divers

- Echange entre les membres et le comité de l'ASCP-SVBB, prévu en novembre 2022 à Olten
- Assemblée générale 2023, le **jeudi matin 14.09.2023** (à l'occasion des Journées d'étude PEA à Thouné)
***) cf. annexes (page 10)**

B. Procès-verbal : AG ordinaire du 1er septembre 2022 à Fribourg

Présence

Total 56 personnes (y compris 1 invité)

- **dont 54 membres disposant du droit de vote** (conform. à l'art. 10, al. 1 des statuts)
- 6 membres du comité : Ignaz Heim (IH), président; Dominic Frei (DF), vice-président, Christine Minder (CM), Michelle Jäger Feldmann (MJ), Yolanda Christen (YC) et Mario Melera (MM) et
- Marco Zingaro (en tant qu'invité) et le **secrétaire de séance** Markus Odermatt (MO), secrétaire général de l'ASCP

Excusés : 1 membre du comité/Pascal Hartmann (PH) ainsi que 5 membres se sont excusés (cf. liste séparée)

1. Bienvenue et informations générales

En tant que président de l'association, Ignaz Heim souhaite la bienvenue – en allemand et en français – à 10h35 aux membres présents et en particulier aux représentant(e)s du Tessin et de la Suisse romande. Il se réjouit d'organiser aujourd'hui à Fribourg l'assemblée générale ordinaire 2022 qui clôturera son mandat de président et, en accord avec le comité, il agira comme président du jour jusqu'à la clôture de l'AG, même après les élections. D'autres membres du comité se chargeront toutefois de certains points de l'ordre du jour.

Il est ravi qu'avec le projet de « reconnaissance professionnelle de l'ASCP », le comité puisse désormais soumettre au vote un concept tourné vers l'avenir, après la large consultation menée l'année dernière et les adaptations effectuées.

Il invite les personnes présentes à profiter de l'occasion pour discuter et échanger ouvertement. Il souligne l'importance de la participation des représentations de la Suisse romande et du Tessin au sein de l'association professionnelle suisse. Le comité s'efforcera de recruter des membres du comité issus de toutes les régions.

A l'instar de toute assemblée générale ordinaire, celle-ci débute par les affaires statutaires habituelles. Toutes les décisions sont prises à la majorité simple des voix. Les personnes représentant les membres collectifs et les entreprises disposent chacune d'une voix (art. 10 al. 2 et 3 des statuts).

La présentation du président lors de cette assemblée générale sera également annexée au procès-verbal et mise en ligne sur le site Internet.

D'un point de vue formel, le président constate que les invitations à cette assemblée générale du 1er juillet 2022 ont été envoyées dans les délais impartis et que l'AG a en outre été annoncée dans le mailing ASCP-SVBB 02/2022 du 24 mai 2022 ainsi que sur le site Internet. Le décompte formel qui s'ensuit (ch. 2) confirme la présence de 54 personnes/membres disposant du droit de vote. La majorité absolue est donc de 28 voix.

Sont présents, mais n'ont pas le droit de vote, Marco Zingaro (en tant qu'invité) et le secrétaire général Markus Odermatt. Ce dernier tient le procès-verbal.

Le président rappelle l'ordre du jour. Il demande s'il y a des objections, des remarques supplémentaires ou des souhaits de modification. Aucun commentaire n'est émis à ce sujet.

2. Élection des scrutateurs

Sur demande, Alexa Ipen, ABES Bâle, et Dieter Zipse, Sozialregion Untergäu SRU, Hägendorf, proposent d'agir comme scrutateurs. Ils sont élus à l'unanimité par acclamation.

3. Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée générale/AG

La question relative aux compléments à apporter au procès-verbal de l'assemblée générale de Thoue du 6 septembre 2021 ne suscite aucune remarque. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité sans modification avec des remerciements adressés au secrétaire général Markus Odermatt chargé de la rédaction du procès-verbal.

4. Rapport d'activité 2021/2022 (09.2021-08.2022)

Le président rappelle que le rapport d'activité a été mis en ligne début août sur le site web (cf. annexe 4). Le rapport annuel - de septembre 2021 à août 2022 - est disponible en allemand et en français. Il n'abordera donc que quelques points essentiels. Les participants à l'AG ont en outre reçu un exemplaire imprimé à leur arrivée (le rapport annexé fait partie intégrante de ce procès-verbal).

Les activités de l'association visant à renforcer la profession au cours de l'année sous revue ont été marquées par les six points forts suivants :

- Soutien des membres dans la mise en œuvre des recommandations de la COPMA sur l'organisation des services des curatelles professionnelles
- Réseautage de l'association en Suisse latine
- Organisation des Journées d'étude PEA 2021 sur le thème « Nouveaux défis dans la PEA »
- Conseil juridique pour nos membres
- Finalisation du concept de reconnaissance du titre professionnel de « curatrice professionnelle ASCP /curateur professionnel ASCP »
- Travail de relations publiques

Le travail de soutien à la mise en œuvre des recommandations de la COPMA sur « l'organisation des services des curatelles professionnelles » est très important (nous y reviendrons au point 10.1 de l'ordre du jour).

Au cours de l'année, des visites ont eu lieu auprès de différents membres clés en Suisse romande et au Tessin ainsi qu'auprès d'organisations partenaires. L'objectif était de promouvoir les intérêts de la Suisse romande et italienne et de confirmer les possibilités de coordination et de collaboration mutuelles. Nous avons noté avec satisfaction que notre membre genevois cherche à nouveau à intensifier les échanges, ce dont les deux parties peuvent certainement profiter. Dans toutes les régions, des personnes de contact ont pu être recrutées pour le comité.

Evoquant le travail du comité de l'année dernière et les 7 réunions d'une journée, le président remercie expressément les membres du comité pour leur précieuse activité bénévole et les échanges constructifs et ouverts qui ont permis d'obtenir ces bons résultats annuels.

Par rapport aux années précédentes, l'effectif des membres de l'ASCP-SVBB se présente comme suit au début de l'année 2022 :

| 2022 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 |
|------------------------|------|------|------|------|------|
| 35 membres individuels | 95 | 89 | 77 | 35 | 36 |
| 192 membres collectifs | 158 | 182 | 171 | 196 | 190 |
| 22 membres entreprises | | | | 23 | 21 |

A noter : la révision des statuts en 2020 (en particulier avec de nouveaux membres entreprises) a entraîné des changements fondamentaux dans la structure des membres entre 2019 et 2020.

S'y ajoutent 18 membres non cotisants (2 organisations partenaires, 5 membres d'honneur et 8 membres du comité/3 anciens membres). L'épuration du registre des membres début 2022 et le recensement du

nombre de curatrices et curateurs professionnels effectué chaque année au printemps depuis 2020 ont permis d'obtenir un relevé plus précis que par le passé du nombre de membres.

Le nombre de près de **1'700 curatrices et curateurs professionnels affiliés à l'ASCP** début 2022 permet d'estimer qu'environ **70% des curatrices et curateurs professionnels** en Suisse sont ainsi représentés par l'ASCP (ceux-ci sont estimés par le comité à 2400-2500 personnes actives).

Pour conclure, le président attire l'attention sur le conseil juridique, toujours très sollicité, dont le nombre de réponses aux consultations reste très élevé (statistiques 2021 annexées pour les personnes intéressées). En 2021 et les années précédentes, le nombre de demandes se présente comme suit :

| | 2021 | 2020 | 2019 | 2018 | 2017 | 2016 |
|-----------------------------|------|------|------|------|------|------|
| Nombre de consultations | 181 | 198 | 143 | 187 | 208 | 224 |
| Nombre d'heures | 271 | 206 | 176 | 233 | 223 | 242 |
| Nombre d'heures par demande | 1.50 | 1.04 | 1.23 | 1.25 | 1.07 | 1.08 |

C'est surtout le temps consacré à chaque requête qui n'a cessé d'augmenter ces dernières années.

Aucune question ou remarque n'ayant été formulée par les personnes présentes sur le rapport d'activité, celui-ci est approuvé à l'unanimité par l'AG, qui donne ainsi décharge au comité.

5. Comptes annuels ASCP-SVBB 2021 (année civile)

- Comptes 2021 de l'association, rapport des réviseurs

> Proposition : approbation des comptes 2021

Le président renvoie aux comptes annuels 2021 de l'association (annexe 5.1) qui ont été envoyés avec l'invitation et commente les principaux postes résumés dans la présentation (recettes, secrétariat-comité, prestations de service ainsi que location et exploitation; cf. **annexe présentation PPT de l'AG 2022**).

Des recettes arrondies à CHF 372'310 (cotisations des membres et Journées d'étude) et des dépenses totales de CHF 341'013, donnent des recettes supplémentaires de CHF 31'297 en faveur du capital propre en 2021. Les réserves s'élèvent à CHF 82'991 au 01.01.2022.

Le vice-président Dominic Frei présente le rapport des réviseurs du 25.04.2022 (annexe 5.2) à l'attention des membres. Les réviseurs constatent que les comptes ont été tenus correctement et que les écritures correspondent aux pièces justificatives. Ils proposent d'approuver les comptes 2021 et de donner décharge au comité.

Aucune question ni remarque n'étant formulée par l'assemblée sur les comptes annuels et le rapport de révision, les comptes de l'ASCP sont approuvés sans opposition ni abstention et la décharge est ainsi donnée au comité.

6. Budget 2023

- Cotisations des membres 2023

Le vice-président explique que l'objectif du budget 2021 était de présenter un budget équilibré grâce à l'augmentation des cotisations des membres. Une petite réserve financière a ainsi pu être créée. Le comité maintient donc les nouvelles cotisations conformément au règlement. Le président explique les mêmes postes principaux du budget 2023 qui sont résumés dans sa présentation (recettes, secrétariat-comité, prestations de service ainsi que location et exploitation; cf. annexe présentation PPT de l'AG 2022). Le comité propose à nouveau un budget quasi-équilibré avec des recettes de CHF 396'000 et des dépenses de CHF 382'000.

Le vice-président soumet le budget à la discussion. Aucune remarque n'est formulée. Lors du vote qui suit, le budget 2023 et le maintien des cotisations des membres sont approuvés à l'unanimité.

7. Mise en œuvre des nouveaux statuts ASCP-SVBB

Le vice-président explique que les nouveaux statuts 2021 ont été mis en œuvre dans l'intervalle, à une exception près : l'inscription au registre du commerce. Celle-ci a été délibérément reportée en raison des changements imminents au sein de la présidence et du comité ainsi que des signatures nécessaires à l'inscription au registre du commerce.

8. Membre d'honneur de l'ASCP

Le vice-président explique brièvement que le comité a proposé à l'assemblée générale d'élire Marco Zingaro comme membre d'honneur. Compte tenu de ses mérites exceptionnels en tant que spécialiste de la PEA de longue date et professeur HES à la HESB spécialisé dans la protection de l'enfant et de l'adulte, et en particulier au regard de son travail extraordinairement engagé en tant que rédacteur de la RMA, Marco Zingaro remplit les conditions pour devenir membre d'honneur.

L'assemblée générale élit donc Marco Zingaro comme membre d'honneur à l'unanimité et par acclamation. Le président lui remet le certificat d'honneur et Marco Zingaro prend brièvement la parole. Il est surpris, mais aussi très heureux de cette nomination et de cette élection. Même s'il a déjà pris sa retraite de la HESB, il restera volontiers actif dans l'intérêt de la PEA, notamment en tant que rédacteur de la RMA pendant un certain temps encore.

9. Élections du comité et de l'organe de révision (nouvelle période de mandat

09.2022 - 09.2024)

Ignaz Heim évoque la nouvelle période de mandat à venir et l'élection ou la réélection ordinaire des membres du comité et de l'organe de révision par cette assemblée générale. Michelle Jäger (TG - depuis le 09.2007), membre du comité depuis de nombreuses années, ne se représentera pas. Il en va de même pour lui-même en tant que président et membre du comité (depuis le 09.2016), après avoir pris des fonctions de président de l'APEA Willisau-Wiggertal en avril. Il reviendra sur sa période de mandat ultérieurement.

a) Élections de confirmation du comité

Les 6 membres actuels du comité suivants :

- Yolanda Christen
- Dominic Frei
- Claudia Fries
- Pascale Hartmann
- Mario Melera
- Christine Minder

se présentent pour une réélection et le président propose d'élire les six membres in globo, comme d'habitude et sans opposition de l'assemblée. La procédure est approuvée tacitement.

Il demande s'il y a d'autres propositions, ce qui ne suscite aucune intervention, et passe à l'élection des membres actuels du comité.

Les six membres restants du comité sont confirmés à l'unanimité et par acclamation pour une nouvelle période de mandat.

b) Élections de confirmation de l'organe de révision

Johanna Herzog et Roland Tinner ont été élus en septembre 2021 pour un an (durée restante de la période de mandat) en tant que nouvel organe de révision. Ils se mettent à disposition pour une réélection et le président propose - comme d'habitude et sans opposition de l'assemblée - de les élire in globo. La procédure est approuvée tacitement et l'assemblée générale élit à l'unanimité et par acclamation Johanna Herzog et Roland Tinner pour une nouvelle période de mandat.

c) Nouvelles élections

Le président propose tout d'abord deux nouvelles personnes pour l'élection au sein du comité : Hans van der Weij (ZH) et Frédéric Vuissoz (VD). Tous deux disposent d'une grande expérience professionnelle et sectorielle. Ils se présentent brièvement aux membres :

- Hans van der Weij (HV), curateur professionnel depuis 30 ans et directeur à Uster depuis 18 ans, a désormais quitté la présidence de la VBZH et a été sollicité par Ignaz Heim pour rejoindre le comité. HV est en principe prêt à effectuer un mandat de deux ans. Etant donné qu'il prendra sa retraite l'année prochaine, il peut dégager le temps nécessaire.

- Frédéric Vuissoz (FV) rappelle sa période de présidence de l'ASCP en tant que prédécesseur d'Ignaz Heim. Entre-temps, il est également agent de liaison pour la CLPPJ. Dans sa nouvelle fonction de directeur général adjoint à la Direction générale de l'enfance et de la jeunesse (DGEJ) du canton de VD, il est responsable de secteur et simultanément adjoint de la directrice générale. Dans le canton de VD, la DGEJ est responsable des trois domaines de la prévention, de la protection et de la participation à l'attention de la jeunesse. Son engagement renouvelé au niveau national est expressément soutenu par ses supérieurs. Frédéric Vuissoz se réjouit de pouvoir à nouveau participer activement au comité.

Le président se réjouit de ces deux candidatures engagées, qui sont pleinement soutenues par le comité. Il demande s'il y a d'autres propositions, ce qui ne suscite aucune intervention, et passe à l'élection des deux personnes.

Toutes deux sont élues à l'unanimité et par de longues acclamations comme nouveaux membres du comité.

d) **Élection de la nouvelle présidence**

Le président explique que Dominic Frei (DF) et Frédéric Vuissoz (FV) se sont mis à disposition pour lui succéder en tant que co-présidents et qu'ils ont tous deux obtenu le soutien total du comité à cet égard. Les deux hommes expliquent à l'assemblée que, d'un commun accord et d'entente avec le comité, ils ont l'intention de se concentrer sur leur « propre » région linguistique et sur le cœur de métier de leur travail quotidien, c'est-à-dire la protection de l'enfant (FV) et la protection de l'adulte (DF), et qu'ils peuvent ainsi déjà annoncer une première répartition des tâches. De par son rôle, FV souhaiterait aider à renforcer l'engagement de l'ASCP au sein de la protection de l'enfant.

Par ailleurs, ils conviendront, en accord avec le secrétaire général, des autres tâches de la présidence à répartir et à exercer ensemble. Le président demande s'il y a d'autres propositions, ce qui n'amène personne à prendre la parole, et passe à l'élection. Dominic Frei et Frédéric Vuissoz sont élus à l'unanimité et par acclamation comme nouveaux co-présidents de l'ASCP-SVBB.

10. Projets du comité : résultats et perspectives

Le président du jour évoque les différents projets en cours et ceux à venir et passe la parole à Dominic Frei, le nouveau co-président et membre du comité qui participe au projet de la COPMA en tant que représentant de l'ASCP.

10.1 Informations sur les « Recommandations de la COPMA sur l'organisation des services des curatelles professionnelles »

DF rappelle brièvement l'historique et l'évolution des recommandations de la COPMA et précise qu'avec le « Guide pour la mise en œuvre des recommandations de la COPMA », le comité met à disposition des organisations de la PEA intéressées un outil pratique depuis mai 2022. Le comité considère que les recommandations de la COPMA invitent les curatrices et curateurs professionnels à utiliser la marge de manœuvre existante et à améliorer les processus. Le guide relatif aux recommandations de la COPMA doit donc générer une motivation supplémentaire à s'engager dans cette voie importante. L'ASCP met en outre à disposition un outil de gestion des cas dans les curatelles professionnelles, qui constitue une aide supplémentaire à la gestion des curatelles professionnelles.

10.2 Enquête 2021 sur la situation professionnelle des curatrices et curateurs professionnels – focus sur la formation continue

Le président du jour attire l'attention sur les [résultats de l'enquête 2021](#) et souligne l'importance de les intégrer dans le quotidien professionnel et d'aborder également les points critiques. Certes, plus de 80% des répondants sont satisfaits ou très satisfaits de leur situation professionnelle. Néanmoins, près de la moitié d'entre eux sont prêts à changer de poste ou même à quitter le domaine de la gestion de mandats.

L'une des raisons de vouloir démissionner est liée à la situation de la formation continue. Dans sa brève présentation (cf. [présentation PPT 10.2 selon annexe](#)), le président relève ce qui suit :

Par rapport à 2016, la même proportion de répondants a estimé en 2021 que l'étendue des offres de formation continue était correcte. En 2016 déjà, cette proportion s'élevait à 78% pour l'échange collégial (77% en 2021) et a également baissé de 55% à 52% pour les cours de formation continue. On peut donc en conclure qu'un quart à la moitié des personnes interrogées continuent de juger les possibilités de formation continue insuffisantes.

Comme en 2016, pour toutes les offres de formation continue disponibles, une grande majorité des personnes interrogées (87% à 99%; resp. 90-99% en 2016) confirme qu'elles peuvent directement mettre en œuvre les connaissances acquises lors des formations continues dans le cadre de leur travail.

L'objectif prioritaire doit donc être non seulement d'encourager la volonté de suivre une formation continue, mais aussi et surtout d'inciter les supérieurs hiérarchiques et les responsables politiques cantonaux, régionaux et communaux à consacrer des moyens financiers plus importants à la formation continue. Le projet de reconnaissance du titre professionnel exige donc expressément de chaque demandeur qu'il s'engage à suivre des formations continues.

Le président sortant appelle donc à tenir compte de la nécessité de suivre régulièrement des formations continues à tous les niveaux et à œuvrer ensemble à l'allocation des ressources financières requises. Le rapport d'enquête peut et doit être utilisé par l'ensemble des curatrices et curateurs professionnels à cette fin, afin que les organismes responsables de services sociaux encourage davantage la formation continue régulière.

10.3 Information et vote sur la « reconnaissance des curatrices et curateurs professionnels »

Le président rappelle les antécédents (en particulier l'enquête de 2016 sur la situation professionnelle des curatrices et curateurs professionnels), selon lesquels la reconnaissance et l'estime du travail des curatrices et curateurs professionnels ont été jugées insatisfaisantes par bon nombre de personnes. Au début de sa présidence, la profession était peu connue du grand public intéressé et des pouvoirs politiques. Grâce au travail actif de relations publiques de l'association, celle-ci a réussi à mieux faire connaître les curatrices et curateurs professionnels au cours des dernières années. Cependant, le titre professionnel rencontre encore trop peu d'échos et manque de poids, raison pour laquelle le concept de reconnaissance du titre professionnel a vu le jour, avec pour objectif de renforcer la profession.

L'ASCP a soumis le concept développé par le comité à une large consultation à l'automne 2021.

Le comité a évalué les propositions et les critiques formulées dans le cadre des retours favorables à 70%, et en a tenu compte lors de la révision. Au final, le concept soumis au vote ne prévoit plus de recertification ni de procédure d'admission « sur dossier » et de reconnaissance des curatrices et curateurs privés. En lieu et place de la recertification périodique, il est prévu de demander aux requérant(e) de s'engager à suivre des formations continues. La pondération de la formation/formation continue et de la pratique est identique (50% chacune). Le [document de base \(bases du concept\)](#) a été envoyé à tous les membres pour information et à titre de préparation pour cette assemblée générale.

La procédure de qualification a été volontairement rendue plus exigeante. Les diplômés des hautes écoles ne peuvent plus se qualifier sans une expérience professionnelle de plusieurs années. Ainsi, même une personne bien formée doit posséder plusieurs années d'expérience professionnelle dans la gestion de mandats pour obtenir une reconnaissance en tant que curatrice ou curateur professionnel ASCP.

Différentes voies professionnelles, qui sont aujourd'hui déjà représentées au sein des CP, doivent pouvoir aboutir à une reconnaissance. Le président a expliqué à l'aide d'[exemples le calcul des points](#) (cf. [annexe 10.3](#)) et a réitéré que la reconnaissance s'adressait aux curatrices et curateurs professionnels et non pas aux employeurs. Il s'agit d'un malentendu si la reconnaissance est comprise comme une confirmation de l'aptitude à occuper un poste spécifique ou à rejoindre une équipe. Les employeurs restent tenus de vérifier l'aptitude de chaque candidat(e) lors du processus de recrutement. Une reconnaissance en tant que curatrice ou curateur professionnel ASCP devrait toutefois faire office d'exigence professionnelle pour exercer cette activité dans la PEA en termes de formation professionnelle, de formation initiale et continue ainsi que d'expérience professionnelle pertinente. La position des professionnel(le)s qualifié(e)s, et donc de la profession, s'en trouve ainsi significativement renforcée.

Il ouvre la discussion qui est très animée et suscite les réactions suivantes :

- Le projet est accueilli favorablement, même s'il est difficile d'estimer le nombre de curatrices et curateurs professionnels qui participeront réellement à une telle procédure. Dans tous les cas, il pourrait renforcer le rôle et l'importance de la « qualité » chez les curatrices et curateurs professionnels et rendre ces efforts visibles.

- Après ajustement des coûts, le projet vaut vraiment la peine d'être tenté.
- La question se pose de savoir si l'ANQ ne devrait pas traiter d'autres sujets plus urgents et donc prioritaires par rapport à ce projet.
- La reconnaissance en tant que « curatrice professionnelle / curateur professionnel ASCP » est l'opportunité d'accorder à la formation continue l'importance qu'elle mérite dans la branche et d'inciter les responsables du budget à lui allouer des moyens financiers plus importants.
- En l'état actuel, l'utilité directe pour les curatrices et curateurs professionnels ne peut pas être confirmée sans autre.
- Du point de vue de l'employeur, il n'y a pas de nécessité immédiate d'agir.
- La reconnaissance en tant que « curatrice professionnelle / curateur professionnel ASCP » et le profil d'exigences permettent de mettre en exergue les critères essentiels pour un travail de qualité compétent en tant que curatrice ou curateur professionnel.
- Du côté valaisan, Paul Mottiez (Monthey) indique qu'il est lui aussi favorable au projet, mais qu'il propose d'accorder plus d'importance à la formation continue en vue de l'obtention du « brevet en assurances sociales » (ainsi qu'à celle d'expert en assurances sociales), c'est-à-dire de lui attribuer au moins 3 points. En effet, ces connaissances spécialisées sont essentielles pour les CP et sont considérées, en Valais notamment, comme une véritable « condition initiale » pour exercer l'activité de curatrice ou de curateur professionnel.
 - > Lors de la discussion qui s'en suit, certaines personnes déclarent comprendre la proposition de modification, tout en critiquant le fait que l'objectif n'est pas d'intégrer des positions individuelles.
 - > En ce qui concerne toutes les formations continues (dont les nouvelles), le président souligne que la commission de reconnaissance peut, elle aussi, s'adresser à tout moment au comité pour qu'il adapte les points accordés dans le cadre de l'évaluation ou y intègre de nouvelles formations.
 - > Maria Jurkovic (directrice de l'Office de protection de l'adulte et de l'enfant à Berne) suggère donc de formuler cette proposition en termes généraux plutôt que spécifiques et de charger le comité de revoir fondamentalement l'évaluation des formations spécialisées et continues avec brevet fédéral et de procéder à une cotation plus élevée, en particulier pour les « formations spécialisées en assurances sociales ».
 - > Paul Mottiez accepte de modifier sa proposition dans le sens de celle de Maria Jurkovic, à savoir une révision générale de l'attribution des points pour les formations continues spécialisées.
- Plusieurs intervenant(e)s expliquent que, du point de vue des curatelles professionnelles en tant qu'employeurs, il n'en résulte aucun avantage et qu'il n'est pas nécessaire d'agir dans l'immédiat.

Le président s'enquiert ensuite d'autres propositions concrètes (aucune réaction n'est enregistrée). La proposition de principe sera votée en premier, suivie de celle du duo Mottiez-Jurkovic.

a) Vote sur la proposition de principe

Proposition du comité de mettre en œuvre le concept du 10 août 2022 pour la reconnaissance et l'introduction du titre professionnel « curatrice professionnelle / curateur professionnel ASCP ».

Le vote (alors que 52 votants sont encore présents) donne le résultat suivant :

➤ 30 votes POUR 17 votes CONTRE 5 abstentions

Au nom du comité, le président remercie l'assemblée générale pour le net résultat du OUI (64%) et la confiance ainsi témoignée à l'égard du travail du comité lié à un concept ayant suscité d'intenses discussions à l'interne et, grâce à la large consultation, également en dehors de l'association.

Il passe ainsi au vote sur la proposition Mottiez/Jurkovic, selon laquelle le comité est chargé de revoir l'attribution des points pour les formations continues avec brevet fédéral et de prévoir une cotation plus élevée, en particulier pour le « brevet en assurances sociales ».

b) Vote sur la proposition Mottiez/Jurkovic

Une très large majorité vote en faveur de la proposition de révision de l'évaluation des formations avec brevet fédéral, raison pour laquelle le président renonce à un comptage supplémentaire des voix. Il ajoute que le comité en tiendra dûment compte et la mettra en œuvre.

10.4 Journées d'étude 2023 - informations sur l'état intermédiaire

Le vice-président informe l'assemblée du titre de travail « Interventions dans le cadre du système familial (élargi) » des Journées d'étude 2023. Il s'agit d'analyser à la fois la portée, l'importance et les conséquences des interventions dans la protection de l'adulte et de l'enfant sur la famille et l'entourage proche des personnes concernées. Le thème tient, par exemple, compte des questions telles que :

> Quand le placement d'un enfant est-il encore légitime ? Existe-t-il des alternatives à l'admission en institution des personnes atteintes de démence ? Quelle est la répartition des rôles en cas de placement à des fins d'assistance ? A quel moment et comment les proches peuvent-ils ou doivent-ils être impliqués ?

10.5 Travail de relations publiques - informations sur l'état intermédiaire et les prochaines étapes

Le président du jour passe au travail de relations publiques et évoque les dernières activités ainsi que les futurs thèmes pour le travail médiatique, notamment le changement de présidence, la reconnaissance du titre professionnel ainsi que les Journées d'étude 2023. Il est convaincu que les médias et le public ont perçu l'ASCP-SVBB et les curatrices et curateurs professionnels de manière beaucoup plus active ces dernières années. Les différents articles et émissions témoignent des efforts actifs déployés pour sensibiliser les médias aux préoccupations de la profession. Il recommande de poursuivre l'engagement actuel en matière de relations publiques.

11. Demandes (jusqu'au 31 juillet 2022 resp. jusqu'à aujourd'hui, aucune demande n'est parvenue au secrétariat)

12. Information : collaboration avec les groupes régionaux et les membres de l'ASCP *)

Le vice-président rappelle les rencontres à venir avec les représentations des groupes régionaux (le 31 octobre, à l'occasion d'une séance du comité) ainsi que l'échange avec les membres prévu en novembre.

13. Divers

Le vice-président signale que le travail d'Ignaz Heim et de Michelle Jäger Feldmann au sein du comité fera bien entendu l'objet de remerciements séparés, comme d'habitude dans le cadre de l'invitation des démissionnaires au repas de fin d'année du comité. Il tient cependant à leur exprimer ici les vifs remerciements de l'ASCP et à leur souhaiter plein succès pour l'avenir. Le rôle actif d'Ignaz Heim a permis de faire bouger beaucoup de choses et de déclencher des développements réjouissants. C'est en ces termes qu'il passe le relais au président sortant Ignaz Heim.

13.1 Le président sortant passe en revue quelques temps forts de son mandat.

Le moment est arrivé de prendre congé de son activité au sein du comité. C'est de son plein gré qu'il a décidé de ne pas se représenter, d'une part, parce que les deux présidences de l'ASCP et de l'APEA ne s'accordent pas idéalement. D'autre part, l'association est aujourd'hui si bien organisée qu'un changement de présidence est tout à fait opportun. Il n'y a plus de « chantiers » ouverts et les nouveaux co-présidents trouveront une bonne situation de départ pour mener à bien leurs fonctions respectives.

Aujourd'hui, il dresse le bilan de six années d'engagement en faveur de l'association. Il se permet de relever le bon développement de l'ASCP. Elle est reconnue au niveau politique et fédéral dans le paysage médiatique - par exemple par les médias leaders tels que le Tages-Anzeiger, la NZZ am Sonntag, le Blick, l'Aarauer Zeitung, Watson, la Basler Zeitung et la SRF 10 vor 10. Le travail intensif de relations publiques n'a pas seulement conduit à cette reconnaissance, mais a également fait prendre conscience à la population intéressée que les curatrices et curateurs professionnels jouaient un rôle décisif dans la PEA. Nous sommes parvenus, en de nombreux endroits, à dissocier les CP des APEA dans la perception publique. Nous avons ainsi renforcé durablement la profession et l'association.

L'association a par ailleurs apporté un soutien conséquent, parfois marquant, au renforcement de la perspective professionnelle à l'aide des publications et activités suivantes : profil d'exigences et guide pour les curatrices et curateurs professionnels, élaboration et collaboration à la mise en œuvre des recommandations de la COPMA sur l'organisation des services des curatelles professionnelles, recommandations pour les relations publiques, ainsi que pour l'établissement de contrats de placement, le guide de l'ASCP pour la mise en œuvre des recommandations de la COPMA et l'outil de gestion pour le contrôle de la charge de travail par cas dans les services sociaux.

La réalisation des deux enquêtes nationales (2016 et 2021) a permis de créer la base de données nécessaire à la compréhension de la situation professionnelle des curatrices et curateurs professionnels. Celle-ci fournit entre autres des explications sur la situation difficile en matière de recrutement et de fluctuation mais aussi des approches pour l'améliorer.

En 2020, l'association a adopté la révision totale des statuts proposée par le comité, qui a restructuré l'adhésion des membres de manière fondamentale et durable. Cette révision a permis de rétablir une base financière solide pour les tâches actuelles et futures de l'association. L'ASCP dispose désormais d'une base financière saine en termes de capacité financière et de réserves.

Tous ces éléments confirment que l'association est sur la bonne voie. L'évolution positive du nombre de membres en témoigne également. Ignaz Heim est particulièrement heureux qu'en mai 2021, tous les CP du Valais romand soient devenus membres de l'association. L'adhésion est volontaire et repose sur la solidarité au sein de la profession. Il est particulièrement impressionné par la fidélité témoignée par les collègues à l'égard de l'association.

Il n'y a pas de meilleur moment pour quitter l'ASCP. Il peut remettre une association saine avec un comité cohérent et responsable entre les mains des nouveaux co-présidents.

Sur le plan professionnel, il se concentrera désormais entièrement à l'activité et aux aspects de conduite et de gestion de l'APEA. Bien entendu, il ne perdra pas la perspective de ses collègues actifs dans la gestion de mandats : il a été responsable de curatelles professionnelles, possède une expérience pratique en tant que responsable de mandats dans la PEA et connaît le quotidien professionnel des curatelles professionnelles.

Pour conclure, le président sortant remercie chaleureusement les membres et le comité pour leur confiance, leurs critiques constructives et leur fidélité envers l'association et souhaite beaucoup de succès au « nouvel-ancien » comité.

13.2 Dates à retenir

- **Échange ASCP-SVBB avec les représentations des groupes régionaux et le comité : réunion le 31.10.2022 à Berne**
- **Échange entre les membres de l'ASCP-SVBB et le comité - le 21.11.2022 à Olten**
- **Assemblée des membres ASCP-SVBB, le 14 septembre 2023 à Thoune** (dans le cadre des Journées d'étude PEA organisées par l'ASCP les jeudi et vendredi 14-15 septembre 2023).

Une fois approuvé par le comité, le procès-verbal de cette AG sera comme d'habitude mis en ligne sur le site Internet dans l'espace réservé aux membres.

Le président du jour clôt formellement l'AG à 12h35, en remerciant les personnes présentes pour leur participation active et en les invitant à se joindre au comité pour le déjeuner commun.

Clôture de l'assemblée à 12h35.

Fribourg-Udligenswil, 01.09.2022/23.09.2022 MO-IH
ASCP-SVBB



Dr. Ignaz Heim, Président sortant

Pour le procès-verbal



Markus Odermatt, Secrétaire général

Le présent procès-verbal est mis en ligne sur le site Internet (dans l'espace réservé aux membres : [lien espace réservé aux membres du site Internet*](#)) et est donc accessible à tous les membres ; il est accompagné des annexes également désignées comme telles ci-après à des fins de publication. Les membres sont informés par e-mail de cette publication (sans envoi).

Annexes *)

(l'activation des liens suivants n'est possible qu'après [inscription préalable avec login / mot de passe](#)) :
NACHFOLGENDES ist VON MO noch zu überarbeiten

- (1) : PPT-MV-Präsentation vom 01.09.2022 (Präsident)
- (4) : Tätigkeitsbericht Rapport du Président 2021 2022 (F D)
- (5.1) : Vereinsrechnung 2021 Compte annuel 2021 (F D)
- (5.2) : Revisionsbericht Rapport de la révision vom/du 28.04.2022 (D)
- (6) : Budget 2023 (F/D)
- (10.2) : Präsentation Schwerpunkt Weiterbildung (résultats de l'enquête ASCP 2016 et 2021 sur la situation prof. des curatrices et curateurs prof.)
- (10.3) : Grundlagen/Konzept zur Anerkennung „Berufsbeistandsperson SVBB“
- (10.3) : Musterbeispiele zur Berechnung der Punktevergaben

- (1) en page 2 : Liste des présence et absences (à noter : sans mise en ligne sur le site internet ni envoi aux membres)